nisation complète des poumons et de l'estomac ; il y avait inflammation et des ulcères sur diverses parties internes de l'estomac. Les détails de cette opération publiés par le D. Edmondson, attestent les effrayants ravages produits par les liquides enivrants sur les organes vitaux de la défunte.—Verdict :—"Que la défunte, étant sous l'influence d'une "violente colère produite par l'intempérance, "est morte par l'effet de la rupture d'un vaisseau sanguin dans les poumons, ce qui a occasionné la suffocation et la mort." (Tiré du *Brockville Recorder*.)

Une autre occurrence de ce genre non moins attristante pour l'humanité s'est dernièrement présentée à Quebec. Nous trouvons le fait consigné dans le "Québec Gazette." William Murray habitait le grenier d'une chétive maison du faubourg St. Louis. Il était vieux et père de deux enfants, l'un âgé de neuf ans et l'autre de sept. Samedi soir (21 décembre) il se rendait à sa demeure apportant une pièce de lard et de bœuf salé. Il s'arrêta dans une auberge de son voisinage et y échangea ces comestibles pour une certaine quantité de boisson forte. Il paraît qu'il consomma le soir même une partie de cette liqueur et qu'il continua d'en boire le lendemain, dimanche, de manière à entretenir son ivresse. Le soir du même jour (dimanche), il força l'un de ses enfants d'aller à l'auberge nu-pieds et à demi vêtu pour se procurer de la boisson ; l'enfant lui-même était ivre. Durant la nuit, deux femmes qui logaient au dessous, entendirent des gémissements prolongés, et montèrent au grenier pour en savoir la cause, et trouvèrent Murray dans un état d'insensibilité. Elles allèrent réclamer l'assistance des voisins, mais une heure après il était mort. Il a été prouvé à l'enquête que depuis plusieurs mois le père et ses malheureux enfants n'avaient pris d'autre nourriture que du pain sec. L'un de ces garçons avoua qu'il n'avait pas bu de liqueurs fortes, attendu qu'il avait rarement des sous pour en acheter ; que, s'il lui arrivait d'avoir un sol, madame—maîtresse d'auberge, lui en donnait un peu dans un verre en échange. Il n'y avait pas eu de poêle dans toute la maison depuis le commencement de l'hiver jusqu'au jour de l'enquête. A l'autopsie du cadavre, on trouva dans l'estomac à peu près une chopine de la funeste liqueur. Le verdict fut rendu conformément à ces circonstances.

L'expérience journalière des désastres causés par l'intempérance convaincra-t-elle enfin de l'impérieuse nécessité, non-seulement de proscrire l'intempérance, mais encore d'en tarir la source par la suppression définitive et totale des auberges?

CORRESPONDANCE.

Nos Instituts Canadiens.

"On acquiert des lumières en pure perte, lorsqu'on le fait au préjudice de la Religion."

Un Russe du 18e siècle.

C'est peut-être témérité à moi l'ôser même mettre en titre deux jeunes sociétés littéraires, fournies d'hommes instruits et de jeunes gens estimables. Cependant, tout pesé, j'ai intention de développer ce titre aussi courtoisement que possible par rapport au respect dû aux personnes ; mais, en même temps, aussi franchement que possible, dans l'intérêt de la vérité. Or, comme la vérité doit être au-dessus des personnes, on ne devrait nullement m'en vouloir quand même, pour sauver les droits de la vérité, je courrais risque de déplaire aux personnes. D'un autre côté, comme il n'y a qu'une vérité, et que cette vérité est, à mes yeux, la vérité catholique, je ne dois pas craindre d'exposer à des catholiques, car c'est pour eux seuls que j'écris, quelques réflexions liées étroitement à un intérêt si grand.

D'abord, est-ce qu'il ne conviendrait pas davantage, aux yeux de quiconque sait que la science catholique est la seule qui soit utile à des catholiques, que nos Instituts Canadiens, formés en majeure partie, je pense, d'hommes immatriculés au catholicisme, fussent tout catholiques, d'hommes et de choses? Cet ordre si naturel obvierait au malheur d'alimenter la science et la littérature d'un peuple catholique à des sources erronées ou hostiles au catholicisme : ce qui est un mal qu'on ne comprend plus aujourd'hui, et qui pourtant, étant à son comble, laisse entre-voir une réaction indispensable, ou la mort définitive des intelligences et des cœurs. Or, ces sources malheureuses existent dans nos Instituts Canadiens. Il me suffit pour le prouver de jeter les yeux sur la liste des livres que l'Institut de Québec a décrété devoir être achetés. Qu'il y ait des hommes instruits, même savants, dans l'Institut de Québec et ailleurs, je n'ai ici nul besoin d'en douter, par la raison bien simple que les Instituts se composent ordinairement de savants. En outre, on pourrait ajouter, sans vouloir blesser personne, que le titre de savant a bien dégénéré aujourd'hui de son ancienne et vraie acception. Un parleur de littérature quelconque, de droit, de politique, de science, et de science physique surtout, est aujourd'hui un savant. Qu'il ait un but ou non, de la méthode ou de l'indépendance échevelée ; qu'il soit homme consciencieux ou baladin sans principes ; qu'il parte ou non d'un point fixe et vrai, ou qu'il clabaude et patauge dans la glu des opinions humaines soit rationalistes, soit sceptiques, soit athées ; ceci n'y fait rien. On est savant, dès qu'on a la tête meublée et la bouche ouverte. Dûssiez-vous vous rompre le cou dans le désordre de cet ameublement, et servir de guet-à-pens aux autres, vous n'en êtes pas moins un riche propriétaire intellectuel, un savant c'est-à-dire. Ainsi va la science aujourd'hui. La sagesse n'est plus pour rien ; c'est-à-dire, cette partie ou plutôt ce fond moral, religieux, qui jadis servait de base et de point de mire à la science. Donc rien de moins surprenant pour les observateurs vulgaires que de ne voir dans nos villes Canadiennes et catholiques que des Instituts Canadiens ; mot large qui couvre l'amalgame d'opinions hétérogènes dont je viens de parler. Cependant, l'Angleterre protestante a son *Institut Catholique*. Les Etats Unis, tout aussi protestants que l'Angleterre, ont leurs *Cercles-Catholiques*. Et la France, plus qu'à moitié socialiste compte, à Paris et ailleurs, ses *Sociétés littéraires* purement *Catholiques*. C'est-delà, et du domaine ordinaire de l'enseignement catholique que lui viendra le salut politique et moral, que l'amalgame des doctrines lui a fait perdre depuis bientôt trois quarts de siècle.

Mais, on dit peut-être : dans l'état actuel de la société canadienne, il faut réunir les lumières, et par conséquent appeler tout le monde. Doucement ; en bonne morale, comme en bonne physique les rayons *divergents* apportent peu de lumière. Faites un foyer moindre, mais tout de rayons homogènes et convergents, et sa lumière et sa chaleur vous suffiront. L'éblouissement, voyez-vous, n'est pas la lumière ; comme les maximes venant de toute main et de toute secte ne feront jamais un vrai code de morale. C'est de l'éclectisme alors, et rien de plus. Or, il faut à l'esprit humain un habit toujours neuf et parfait, et non les lambeaux mille fois rapiécés de la philosophie indépendante, ou de l'esprit de secte. En effet, est ce le duelliste Armand Carrel, ennemi acharné de tout pouvoir politique autre que son empirisme républicain ; cet homme vivant sans Dieu et mourant en disant cette suite de paroles édifiantes : "Surtout point de prêtre..... Je meurs dans la foi de Benjamin Constant, de Manuel et de la liberté ;" est-ce, dis-je, ce journaliste à talent tant que vous voudrez, qui écrivait dans sa gazette : "Le Dieu du *National* est *l'imprévu* :" est-ce cet écrivain fourvoyé qui donnera à des esprits catholiques des enseignements sûrs touchant la *contre-révolution en Angleterre*? Est-ce le socinien Sismondi, ennemi systématique du Catholicisme, qui instruira sainement des Catholiques touchant *l'Histoire des Français* Catholiques ? Est ce même le célèbre Guizot, le plus honnête et le plus éclairé des historiens protestants, qui interprétera exactement à des Catholiques *l'Histoire de la Révolution d'Angleterre ?* Est-ce Niébuhr, qui dans son *Histoire Romaine* supprime quatre siècles d'un coup pour en refaire l'histoire *à priori* ; et cela, parceque ce laps de temps comprend le règne des rois, qui n'étaient point du tout du goût de l'écrivain ? Est-ce la *Vie de Rancé* par l'illustre Chateaubriand, œuvre qui a subi, dans le temps, les plus justes critiques, et qui certes était loin d'ajouter un fleuron de plus à la couronne littéraire du grand écrivain ; est-ce cette œuvre manquée d'un grand homme et d'un esprit très-catholique qui servira de modèle à d'autres esprits catholiques ? Et puis, les seize volumes du catholique et moral Victor Hugo, qu'enseigneront-ils ? Madame de Staël, déjà si avantageusement connue à l'Institut de Québec, quoique protestante ou simplement esprit-fort, et dans ses écrits, femme fataliste et cousine de paradoxes, va donc y renforcer sa gloire de trois nouveaux volumes ? Si j'avais à parler ici simplement au point de vue littéraire et du bon goût, serait-ce le théâtre de Calderon qui pourrait, demanderais je, implanter parmi nous les idées du beau et de l'ordre dans les ouvrages d'esprit ? "Cet auteur, dit un biographe, ne connaissait que les vers, et il règne dans ses tragédies l'ignorance la plus crasse de l'histoire."

Parmi les romans dont l'Institut paraît avoir besoin, quelle recommandation sous le rapport moral et catholique, en même temps qu'au point de vue de la régularité de l'art, que les noms et les œuvres de Balzac, de Duma et d'autres illustres chevaliers-errants du talent et des lettres? Que de légèreté de femme ! quelle absence de principes sains et arrêtés dans les œuvres éphémères de Miss Martineau, de la duchesse d'Abrantès, de Madame Geoffrin, de Madame Sophie Gay etc. etc. ?

En revenant aux œuvres sérieuses de la liste précitée je vois d'abord parmi les ouvrages philosophiques, les idées écossaises de Dugald-Stewart sur la *Philosophie de l'esprit humain* : grand sujet dont le catholicisme *seul a le nœud* ; puis vient Descartes, l'auteur qui, quelque réputation qu'il ait eue jusqu'ici, a fait en un sens, comme Voltaire, tout le mal que nous voyons. Disciple et contrefacteur, venu plus tard, du philosophe protestant François Bacon, qui figure à ses côtés sur la liste, il a, comme lui, fait table rase du principe d'autorité, pour y substituer l'évidence individuelle, basée, après tout, sur ce qu'il plaira à chacun. L'ignorance, la passion, deviennent aussi bons juges, dans ce système que la droiture d'esprit et la vraie science. A la suite de Bacon se fait voir le grand Jansénisme Arnauld ; puis vient Vico, que le rationalisme moderne a évoqué avec tant de profit dans le domaine de l'histoire, et dont l'influence s'est fait sentir jusque dans la dernière de nos histoires du Canada. Après Vico, vous faites connaissance avec le célèbre docteur protestant Zimmerman que suit Paschal et ses *immortelles Provinciales*. En effet, c'est par là que l'Université de France, si catholique comme on sait, accoutume ses élèves à la haine des Jésuites d'abord, puis au mépris de tout ce qu'ils représentent. Le Comte de Maistre, qui était de force à figurer dans nos Instituts, a pourtant stigmatisé une fois pour toutes ces Provinciales d'un titre bien mérité : *les célèbres menteuses* ! Mais de Maistre était un rêveur tout et simplement catholique, qui, arriéré dans les idées de son siècle, n'entendait rien à *l'indépendance de l'esprit*. Je ne parle pas de Leibnitz, le philosophe protestant le plus catholique du monde sur la plupart des points les plus essentiels du catholicisme. Mais c'est assez. A part Bossuet, Mallebranche et Fénélon, vous n'avez dans votre catalogue, messieurs les membres catholiques de l'Institut, que des auteurs protestants ou inspirés du principe protestant, pour vous guider dans l'étude si importante, si essentielle *de la religion et de la philosophie morale*. Certes, ce sera un grand bonheur si, puisant à de pareilles sources, vos esprits demeurent en tout catholiques. Veuillez bien y songer : car voilà pourtant ce qui fait le naufrage universel du jour. Les meilleures têtes y pissent. Il y a tant de fausses idées répandues partout ; tant de livres infestés d'erreurs ; tant de doctrines indépendantes et embrassant tout, le profane comme le sacré, qu'à moins d'avoir reçu une bonne éducation catholique sur tout ce qui embrasse le domaine de cette vie, et à moins de tenir ferme constamment pour conserver les principes de cette précieuse éducation, il faut s'attendre à grossir, dans nos tems la masse de contradictions, des défections, des chutes, des apostasies qu'ils renferment. Quand donc saura-t-on, dans le Canada Catholique, ou, pour ne choquer personne, quand donc un trop grand nombre des catholiques instruits du Canada, sauront-ils qu'il y a une science catholique, une philosophie catholique, une histoire catholique, des arts catholiques, une morale et j'oserai dire, une religion catholique ? De même qu'il y a encore une *politique* catholique, qui *seule* remettra le monde sur pied, quand le monde, fatigué des doctrines de ses faux savants et de sa philosophie devenues aujourd'hui à la fois sauvages et hébétées, reviendra franchement et en tout à la Foi catholique ? Or, ce n'est point Paul Louis Courrier qui donnera cette politique catholique à des esprits catholiques ; cet homme dont on a dit : "Quand à ses nombreuses brochures, l'auteur (Paul Louis Courrier) les a très naïvement stigmatisées lui-même en les appelant *pamphlets*. Elles ne durent, ajoute-t-on, qu'à leur malice leur petit succès d'un jour." De même encore, il y a une Economie politique catholique, que le célèbre Ecossais et protestant, Adam Smith, n'a pu connaître, lui qui y va si matériellement dans sa *Richesse des Nations*. Il a peut-être fait l'école du jour sur ce point si grave. Dans son système, le bonheur des Nations repose sur les moyens et le talent de faire de l'argent ; et non sur la sagesse d'une bonne constitution politique et surtout religieuse. Cet auteur, du reste, était à peine chrétien loin d'être catholique, si on en juge par cette remarque d'un écrivain très-chrétien : "On a de Smith. . . . . une Vie de David Hume, avec des remarques *peu avantageuses à la religion chrétienne*. Il en est de même du fameux Jean-Baptiste Say, qui, auteur de nombreux écrits sur l'économie politique au point de vue tout matériel, a cependant donné le jour à un *Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*. Mais qu'on ne s'y trompe pas : cette réformation des mœurs d'une nation n'est nullement dans le sens naturel que la chose comporte, puisque "Jean-Baptiste Say, disent de bons juges, se montre, dans tous ses écrits, constamment hostile à toutes idées religieuses." Voilà qui est clair. Quelque chose de plus clair encore est Machiavel lui-même, qui donnera à l'Institut des leçons d'économie politique à l'aide, sans doute, de sa grande et très-catholique maxime, *Divide et impera*. Il faut avouer que c'est peu respecter *l'économie* des principes que d'avoir recours à de pareilles lumières. Mais c'est assez sur ce chapitre. Nous avons vu par le personnel que j'ai énuméré en partie plus haut, ce que sont les chapitres de l'Histoire, de la Littérature et du Romantisme. Les auteurs catholiques accrédités, tels que Crétineau Joly, Xavier de Maistre, Poujoulat etc., *apparent rari nantes* dans ces chapitres. De sorte que ma conclusion doit être la même que celle relative au chapitre de la Religion et de la Philosophie morale : c'est-à-dire que le protestantisme, le déisme, le rationalisme enfin, sous toute couleur, y est supérieurement représenté, comparé à la vérité catholique.

Mais, dit-on encore, c'est pour avoir le pour et le contre que la bibliothèque d'un Institut de ce genre doit être ainsi composée. C'est peut-être aussi pour donner l'occasion de réfuter les mauvaises œuvres, ou du moins de les connaître et de s'en garantir. Eh ! messieurs, cette louable réfutation est toute faite, et bien faite, dans cent ouvrages catholiques que vous avez peut-être sur vos rayons, ou que vous devriez avoir. J'en connais *un* que vous possédez, qui seul suffit à faire bon compte de tous les ouvrages suspects, ou dangereux, ou inutiles que comporte votre liste.

Quant au plaisir assez funeste de voir le pour et le contre, j'ose vous dire sans façon qu'en fait de principes catholiques, si nécessaires aujourd'hui pour tout reconstituer dans le domaine de l'esprit, comme dans l'ordre politique et moral, le *contre* qui règne depuis 300 ans, et dont les œuvres d'anarchie, morale, intellectuelle et sociale sont assez connues, il y aurait, je pense, plus qu'une imprudente curiosité, surtout pour la jeunesse, à faire une semblable expérience. Je n'hésite pas à le dire : il vaudrait mieux pour la génération qu'il n'y eût pas parmi nous ce que vous appelez littérature, science et instituts, si ces belles choses doivent tellement à la fin nous imprégner d'indépendance universelle que nous devenions comme les peuples de la savante Europe *ingouvernables* !—

Je sais bien que c'est la façon, aujourd'hui, d'appeler bibliothèque savante et bien montée, un ramassis d'ouvrages proprement rangés, sur de nombreuses tablettes, mais fort incohérents quant à l'unité de doctrine et aux résultats, bons et mécchants, publics et privés qui s'en suivent. Cependant je m'en tiens à mon dire : ces arsenaux scientifiques font plus de mal à une société catholique que toutes les manufactures d'armes à feu ou d'armes blanches qu'une puissance ennemie soudérait et activerait contre notre beau et heureux pays.

Un Canadien catholique.

Post-scriptum.—Je n'ai point à parler de l'Institut de Montréal, lié, dit-on, aux journaux irréligieux du pays. Sa condamnation est là : elle est claire pour tout le monde. Il se plaint d'être abandonné de son peuple. Heureuse terre où le peuple a encore assez de bon sens pour rejetter de pareils docteurs !

Un Canadien catholique.

TRIBUNAUX.

SESSIONS DE QUARTIER.

Audience du mardi, 14.—On procède à l'instruction du procès pour émeute et assaut contre Joseph Beauchamp, Léon Bouchard, Hypolite Morneau, Joseph Varin, Edouard Beauchamp, Vital Mageau, Simon Chamberland et Pierre Galarneau.

Nicholas Lacroix est le plaignant dans cette affaire, à laquelle le public paraît prendre un vif intérêt. L'enquête établit que les accusés, dont quelques uns munis de haches, s'étaient rendus à un moulin à farine occupé par Lacroix, et avaient procédé au sac et à la démolition du moulin, enlevé les planches de la partie de cette construction qui était habitée, et, finalement, expulsé l'occupant, sa femme et quatre enfants qui furent contraints de chercher refuge dans un grenier. Deux des enfants moururent depuis du froid qu'ils y avaient enduré. Les défendeurs continuèrent de retenir la possession du moulin, et, plus tard, lorsque, sur une plainte portée devant un juge de paix de Rawdon, où l'offense avait été commise, un connétable voulut les appréhender, ils s'y opposèrent par la force.

Les défendeurs furent, en conséquence de cette preuve, déclarés coupables par le jury, et Bouchard et Beauchamp condamnés chacun à 10 louis d'amende et un mois d'emprisonnement. Leurs co-accusés furent assujettis à une pénalité de £5 chacun, et emprisonnés faute d'y satisfaire.

Marguerite Pineau, accusée d'avoir obtenu des effets sous de faux prétextes, plaida "coupable" à cette accusation, et fut, par sentence de la cour, condamnée à 15 jours de maison de correction.

Joseph Ganthier dit Dufort, accusé de larcin en récidive, s'avoua coupable et fut condamné à trois ans de pénitentiaire.

George Labbé, accusé de deux larcins simples, est condamné à 15 jours de prison pour chaque offense.

Le grand-jury déclare fondées les accusations suivantes :

Contre Antoine Rancour, pour larcin ; Hugh McGowan et Patrick Morrison, pour bris du vitrage des fenêtres d'une maison habitée ; Duncan McDonald, pour effets obtenus sous de faux prétextes, et James Park, pour larcin.

Narcisse Sauvageau, prévenu d'assaut avec intention d'infliger des blessures graves, est acquitté.

Joseph Smith, accusé de larcin, est acquitté.

Peter Gerard Lee, dénoncé pour soustraction d'une somme d'argent, est acquitté.

La cour s'ajourne.

Audience du mercredi, 15.—La cause entre Jérémie Gratton appelant, et Stanislas Lavoie, intimé, est discontinuée avec dépens de la part de l'appelant.

Michael Marlow, convaincu d'assaut contre un connétable dans l'exercice de son devoir, est condamné à £1 10s. d'amende et à l'emprisonnement jusqu'à ce qu'il y ait satisfait.

Antoine Rancour plaide "non coupable" à une accusation de larcin, et doit subir demain (jeudi) son procès.

Hugh McGowan et Patrick Morrison, sont dénoncés pour vol des vitrages d'une maison. McGowan, présent, est condamné sur ses aveux, à 8 jours de travail forcé. Morrison ne comparaît pas, et la cour émane contre lui un ordre d'arrestation.

Anne Russel, accusée de larcin, revient sur sa dénégation précédente, et s'avoue coupable.

Le procès de Charles Arnoldi, pour larcin, est ajourné à lundi, 20.

Ellen Campbell et Louise Henry, accusées d'avoir tenu maison déréglée, plaident séparément "non coupables." Procès samedi, 18.

Narcisse Laliberté, Marguerite Soucisse et Angèle Hebert, aussi dénoncés pour le même délit, plaident séparément "non coupables," et reçoivent ajournement à vendredi, 17, pour subir leur procès.

Relativement à l'affaire où Pierre Guyon dit Lemoine est appelant, et Thibault intimé, M. Fleming, avocat de l'appelant, demande qu'il soit procédé au triage d'un jury pour l'instruction de la cause. L'intimé s'y oppose sur le principe que ce mode donnerait lieu à un *nouveau procès*, tandis que l'appel dont il s'agit n'a d'autre objet, selon la loi, que de soumettre la cause dans l'état où elle a été jugée dans le tribunal inférieur. La question, qui paraît nouvelle, est prise en délibéré. L'origine de cette procédure est un assaut pour lequel l'appelant a été condamné à l'amende par J. D. Lacroix, écoïer, juge de paix.

La cause entre Honoré Pariseau appelant, et Philippe Durnford, intimé, soulève la question de savoir si l'appelant a le droit d'obtenir une audition de témoins. L'appel est d'une décision d'un juge de paix qui a condamné Pariseau pour vente de liqueurs fortes sans autorisation.

Sur un autre appel de Hogue contre Toussaint, intimé, originé d'une poursuite intentée par l'intimé contre l'appelant devant un juge de paix de St. Hyacinthe, pour vente de liqueurs fortes sans autorisation, et par suite de laquelle l'appelant a été condamné à une amende, son avocat fait valoir contre la décision du juge de paix plusieurs objections de fonds et de forme, touchant la jurisdiction du juge de paix et l'insuffisance de la preuve. Les réponse et réplique terminées, la cour retient la cause pour délibéré.

L'appel de Cochrane contre Stuart, intimé, de nature analogue, est ajourné à lundi, 20, pour audition.

Sur appel de Peter McGovern contre Philip Darnford, intimé, la cour prend en délibéré le point de savoir s'il y aura audition de témoins. Même question que dans "Pariseau contre Durnford."

L'affaire en appel de Mary Nerval contre Irena Tibbits intimée, est ajournée à la première audience de la session prochaine de la cour.

Le procès de Michael Hurley, pour larcin, étant instruit, le jury se retire à 5 heures de l'après midi dans la chambre des délibérations, sous la garde du sheriff. La cour donne ordre de servir des comestibles au jury, et les connétables factionnaires sont assermentés.

John Orr, inculpé d'assaut et batterie, obtient un ajournement au premier jour du *terme* prochain de la cour pour subir son procès.

Alexander Gilford Cochrane, accusé d'avoir induit John Couse à commettre un incendiat, plaide "non coupable" et doit subir son procès le 20 du courant.

Lévi Girouard, amené en vertu d'un ordre de la cour, comparaît et plaide "non coupable" à une accusation de larcin. Procès fixé pour le 18.

Une accusation contre Joseph Beauchamp, Simon Chamberland et Jules Royale, pour émeute et bris des fenêtres d'une maison habitée, est déclarée fondée.

Joseph Allard comparaît sous accusation d'être entré de force dans une maison à la possession de laquelle il n'avait aucun droit, plaide "non coupable", et son procès est remis au premier jour de la session prochaine de la cour.

Le grand jury fait le rapport qui suit :

Contre Michael Keating et James Nelson, prévenus d'avoir frappé à coups de couteau dans l'intention d'infliger des blessures graves ; —accusation fondée.

Contre Peter Gerard Lee, pour tentative de vol sur la personne ;—accusation non fondée.

Contre Joseph Despatie, pour larcin—*ignoramus*.

Contre François Doray et autres personnes inconnues pour émeute accompagnée d'assaut ; —même déclaration.

Alexis Ratelle subit son procès sur accusation d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes. En décembre dernier, l'accusé se rendit auprès du révérend M. Villeneuve, économe au Séminaire, et s'étant annoncé comme *frère* de M. Versailles, boucher, pria, de la part de ce dernier, M. Villeneuve, de lui payer £18 18s. en satisfaction d'un billet promissoire en faveur de M. Versailles, ajouta que M. Versailles avait besoin de cet argent et qu'il le réclamait. Il recouvra en effet de M. Villeneuve le montant demandé. Ce fait prouvé devant le jury, motive une condamnation à 3 années de pénitentiaire contre Ratelle.

J. B. Tellier dit Lafortune, convaincu de larcin au préjudice de son maître, est condamné à trois mois de travail forcé dans la maison de correction.

Le même, est condamné, pour un larcin plus important commis dans les mêmes circonstances, à 3 années de pénitenciaire en sus de la peine contre lui prononcée dans le cas précédent.

Duncan McKintosh, accusé d'avoir obtenu des effets sous de faux prétextes, plaide "non coupable," et doit subir son procès le 20.

Joseph Pilon, prévenu d'assaut avec intention de viol sur une enfant de 4 ans, est acquitté.

Le jury rend un verdict de "non coupable" en faveur de Thomas Joyce et George Robertson, accusés de vol sur la personne.

☞ Plusieurs articles différés faute de place.

DECES.

A St. Ours, le 27 décembre dernier, Dlle. Barbe O'Connor âgée de 63 ans.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Ssoltville, Virginie, 15 juin 1850.

PENDANT que je voyageais sur le canal Kanawka je fus attaqué d'un violent rhume qui me rendit si malade et mit dans un tel état de faiblesse que je fus forcé de quitter le vaisseau sur lequel j'étais employé comme capitaine. Pendant l'hiver qui suivit, il prit un caractère si alarmants que je commençai à avoir des craintes sérieuses : Rien de plus pressé alors que de me procurer du Baume Dr. Wistar : J'en pris deux bouteilles, et je me trouvai mieux. Aussi je crois remplir un devoir en le recommandant à toutes les personnes qui pourraient être affligées de la même maladie.

JOSEPH R. REAL.

Avis
AUX ENTREPRENEURS.

LES Syndics pour la construction d'une EGLISE ET SACRISTIE dans la Paroisse de St. ZOTIQUE, recevront des soumissions le 15me JOUR de JANVIER prochain à 10 HEURES du matin, en la CHAPELLE de la dite Paroisse, pour la construction d'une Eglise et Sacristie en Pierre. L'Eglise devra avoir 90 pieds de long sur 45 pieds de large et 32 pieds d'une pierre à l'autre de hauteur, et la Sacristie 25 pieds quarrés, le tout à mesure française et de dedans en dedans. Pour plus amples informations, voir les PLANS ET DEVIS pour référence.

St. Zotique, ce 15 décembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrêmité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.